

New-York, où Elle est descendue chez les Pères du Saint-Sacrement. Monseigneur s'est embarqué jeudi sur la *Touraine*, beau steamer de la ligne française, en destination du Havre, France.

MM. les membres du clergé et leurs pieux paroissiens ne manqueront pas de prier Dieu d'accorder bon voyage et heureux retour à notre bien-aimé Archevêque.

— Mardi matin, Mgr le G. V. Marois a présidé une cérémonie de vêtue à l'Hopital-Général de Québec. Le même jour, cérémonie de profession au couvent de Jésus-Marie, Sillery. — Nous publierons, dans huit jours, le compte rendu de ces deux cérémonies.

— Les paroissiens de Sainte-Marguerite (Dorchester) ont décidé dernièrement d'entreprendre les travaux d'intérieur de leur église, et de faire aussi des réparations au presbytère.

Poursuite contre les Jésuites en Angleterre

Le succès des persécutions exercées en France contre les Congrégations religieuses par les franc-maçons ont piqué d'honneur les anglicans de la Basse-Eglise, qui ne veulent pas leur abandonner sans conteste la palme de l'intolérance. Il est une association qui semble avoir été suscitée par le diable pour rendre odieux le nom chrétien — c'est l'« Alliance protestante ». Les sectaires qui la composent n'ont qu'un but, qu'une occupation : attaquer, calomnier, persécuter l'Eglise catholique. Le reste n'existe pas pour eux. Voici le dernier exploit de ces bons apôtres :

Il existe dans la loi d'Emancipation de 1829, laquelle rendit aux catholiques les droits civils et politiques dont ils avaient été privés pendant plusieurs siècles, deux articles ainsi conçus :

ART. 29. — Tout Jésuite qui après la mise en vigueur de la présente loi viendra dans le Royaume sera réputé s'être rendu coupable d'un délit et sera passible du bannissement.

L'article 34 stipule que :

Toute personne qui après le commencement de la présente loi se sera fait admettre dans l'Ordre des Jésuites ou bien sera devenu Frère ou membre de cet Ordre, sera réputée s'être rendue coupable d'un délit et sera passible de la peine de bannissement.

Ja
de t
Le
Al
de p
A
senté
roug
de c
pagn
le P.
d'En
—
vous
—
senté
Jésui
Le
—
qui n
Et
Le
sir év
culté.
religi
dans
M.
pours
gouv
sinon
Il
tre de
natio
Loi
s'est
Jésui
Il s
à l'ex
On